



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E155432

VALABLE JUSQU'AU 09/05/2024

ÉDITÉ LE 11/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/12/2002

Forme juridique : SARLU

Capital : 7 700

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOULOGNE SUR MER 444446801

Siret : 444 446 801 00011

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3057026

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5021083804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5021083804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : VANHAECKE

Sigle : GEOTHERMIE VANHAECKE

401 RUE DE NORTHOUT

ZA DU PLAT D'OR

62610 AUTINGUES

Téléphone : 03 21 35 04 91

Fax :

Portable :

Site Internet : www.geothermie-vanhaecke.fr

E-mail : emmanuel.vanhaecke@orange.fr

Responsabilité légale :

VANHAECKE EMMANUEL GÉRANT / VANHAECKE EMMANUEL GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	10/05/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/05/2020
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	10/05/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENTEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.